



ASSAINISSEMENT, ERDRE ET GESVRES

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : CHANGER SON INSTALLATION AVEC ERDRE & GESVRES

Depuis 2016, Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes a développé ses missions de conseil et d'information auprès des habitants. En 2018, Erdre & Gesvres, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, rentre dans une phase concrète et propose des solutions « clés en main » pour la réhabilitation des installations.

Mis en ligne le 20 novembre 2018

Un dispositif sur mesure

La communauté de communes propose un dispositif simplifié pour permettre au plus grand nombre de changer son installation d'assainissement individuel vétuste, polluante et/ou présentant un risque pour la santé. Sur rendez-vous, par téléphone, avant, pendant, et après les travaux, l'équipe du SPANC est présente à chaque étape. Il y en a 4 :

1. LA DEMANDE : Les principaux critères d'acceptation de votre demande : être propriétaire du logement avant le 1^{er} janvier 2011, c'est-à-dire, depuis plus de 7 ans et ne pas vendre avant 2 ans.

2. FAISABILITÉ & TECHNIQUE : Un technicien se déplace chez vous, évalue votre besoin et détermine la technique d'assainissement adéquate.

3. FINANCEMENT : Vous recevez un devis, avec le reste à charge. Ce dispositif bénéficie en effet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (5100€ maximum) et la communauté de communes rajoute 1000€ pour les ménages qui ont des ressources moins élevées. La partie administrative liée à la subvention est prise en charge par le SPANC. Une fois le devis validé, les travaux peuvent commencer.

4. RÉALISATION : Pour s'assurer de la bonne qualité et du juste prix des travaux, la communauté de communes a bien sûr réalisé un appel d'offre, et c'est une entreprise de Treillières qui a été retenue. Cette entreprise mandatée réalise les travaux chez vous.

ENCORE DES PLACES DISPONIBLES !

L'objectif est d'atteindre la réhabilitation de près de 200 installations mais seulement 181 dossiers vont pouvoir être financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Lire LE MAG n°46). Il reste encore une vingtaine de places pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Dépêchez-vous de déposer votre dossier, après il sera trop tard.

Pour plus d'infos contactez le SPANC au 02 28 02 01 05 ou par mail : spanc@cceg.fr



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00